

Etablissement des périmètres de protection autour des captages de la Régie du SDDEA – COPE de Saint-Lyé/Payns au lieu-dit « Les Petites Communes »

NOTE RELATIVE A LA QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUÉE

Février 2022
Mis à jour en 2023

Sommaire

I- PREAMBULE	2
II- EVALUATION DE LA QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE	3
1.1 PARAMETRE NITRATES	3
a. Réglementation	3
b. Qualité de l'eau produite et distribuée	3
1.2 PARAMETRES PESTICIDES	4
a. Réglementation	4
b. Qualité de l'eau produite et distribuée	4
1.3 PARAMETRE PH ET POTENTIEL DE DISSOLUTION DU PLOMB SELON LES MODALITES DEFINIES EN ANNEXE DE L'ARRETE DU 4 NOVEMBRE 2002.	5
a. Réglementation	5
b. Qualité de l'eau produite et distribuée	5
1.4 TURBIDITE	6
a. Réglementation	6
b. Qualité de l'eau produite et distribuée	6
1.5 AUTRES PARAMETRES DE QUALITE	7
III- GESTION DES REJETS	7

I- Préambule

Le réseau de la Régie du SDDEA – COPE de Saint-Lyé / Payns est alimenté par deux puits constituant un champ captant. Les descriptifs de ces ressources sont dans la note de présentation de ce dossier d'enquête.

Les deux puits sont distants de 50 mètres environ et reliés à une même station de pompage. Leurs caractéristiques techniques sont identiques. Ainsi, nous pouvons considérer que la qualité de l'eau des deux ressources sont les mêmes. C'est pourquoi les chroniques présentées mélangent les données des deux ressources en eau ainsi que celles du réseau d'eau distribuée.

Quatre paramètres sont étudiés dans cette note : les nitrates, les pesticides, la turbidité et le pH. Un dernier paragraphe évoque tous les autres critères de qualité. La définition d'une qualité d'eau produite (dite brute) ou distribuée est encadrée par l'arrêté du 11/01/2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R 1321-2, R 1321-3, R1321-7 et R1321-38 du code de la santé publique. Ces limites et références sont précisées pour chaque paramètre dans les paragraphes ci-après.

Les données ayant permis de réaliser cette note ont pour origine les données de l'Agence Régionale de Santé (ARS) relatives au contrôle sanitaire réglementaire depuis l'activation des puits en Novembre 2019. L'arrêté du 21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2017 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R1321-10, R1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique, encadre les modalités du contrôle sanitaire. Avec un volume produit maximal de 1260 m³/j et un nombre d'habitants desservis de 5900, le contrôle sanitaire s'établit de la manière suivante :

- Analyses aux puits : 0,5 (1 tous les deux ans – analyses de type RP)
- Analyses sur le réseau : 12 par an dont deux plus complètes (3 P1 dont 1 complétée par la liste P2, 9 D1 dont 1 complétée par la liste D2).

Ce contrôle sanitaire peut être renforcé selon la qualité de l'eau, à la demande de l'ARS. Un suivi renforcé a été déclenché par la Régie du SDDEA, conformément à l'arrêté préfectoral ARS-SE-2018-03, à hauteur d'une analyse tous les deux mois pendant un an, entre janvier et décembre 2021.

Des autocontrôles peuvent également être réalisés par la Régie du SDDEA en tant que de besoin.

II- Evaluation de la qualité de l'eau produite et distribuée

1.1 Paramètre Nitrates

a. Réglementation

Les limites supérieures de qualité relatives au paramètre nitrates sont les suivantes :

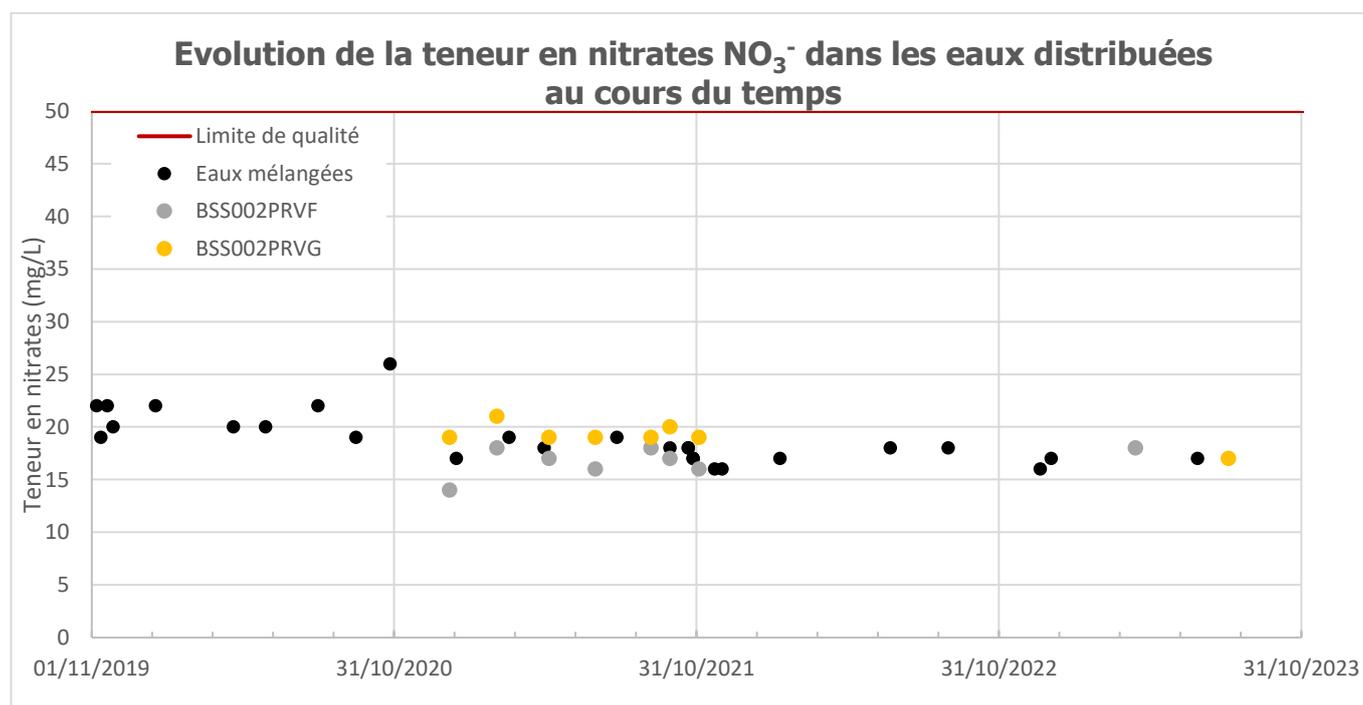
- 100 mg/L pour l'eau produite (brute)
- 50 mg/L pour l'eau distribuée.

En cas de dépassement de la limite de qualité en eau brute, la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'eau (PRPDE) ne peut plus alimenter un réseau d'eau potable avec la ressource en eau concernée. En cas de dépassement de la limite de qualité en eau distribuée, la PRPDE doit procéder à une communication sur le sujet auprès des habitants concernés et doit mettre en place une distribution d'eau embouteillée afin de garantir aux usagers la consommation d'une eau conforme à la réglementation.

b. Qualité de l'eau produite et distribuée

Les données relevées par l'Agence Régionale de Santé sont les suivantes :

Nombre total d'analyses	Dépassements de la limite de qualité	Maximum relevé	Moyenne relevée	Minimum relevé
41	0	26 mg/L	18,5 mg/L	14 mg/L



Bilan sur le paramètre nitrates : Les captages de Payns présentent des teneurs en nitrates très stables et conformes aux limites de qualité.

Il est intéressant de constater que le puits BSS002PRVF, situé au sud du champ captant, présente systématiquement une teneur en nitrates plus faible que le puits BSS002PRVG. Cela peut s'expliquer par des apports d'eau de qualité légèrement différentes (fracturations inégale de la craie, très légères variations saisonnières du sens d'écoulement de l'eau...) en complément d'un apport d'eau majeur commun aux deux ouvrages de production (les différences entre les deux puits étant tout de même faibles, de l'ordre de 1 à 5 mg/L).

1.2 Paramètres Pesticides

a. Réglementation

Les limites supérieures de qualité relatives aux pesticides sont les suivantes :

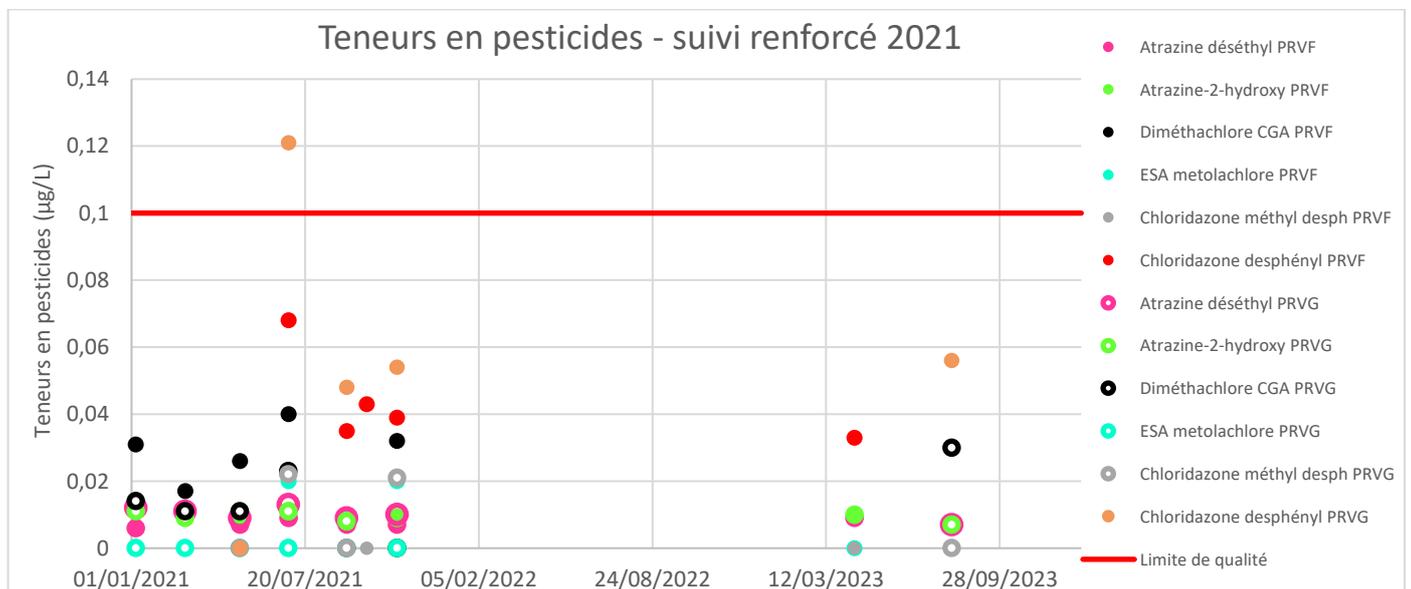
- Pour l'eau produite (brute) :
 - o 2 µg/L pour chaque pesticide individuel ;
 - o 5 µg/L pour la somme des pesticides.
- Pour l'eau distribuée :
 - o 0,1 µg/L pour chaque pesticide individuel ;
 - o 0,5 µg/L pour la somme des pesticides.

Lorsque la limite de qualité est dépassée, une procédure d'information doit avoir lieu afin d'informer les abonnés de la présence de pesticides dans l'eau. Un dépassement des limites de qualité pour les pesticides indique que l'eau n'est plus conforme, mais elle n'induit pas obligatoirement de risque sanitaire à moyen terme pour le consommateur et n'entraîne donc pas obligatoirement une procédure de distribution d'eau embouteillée. La valeur à partir de laquelle un risque sanitaire est avéré est établie pour chaque pesticide par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

b. Qualité de l'eau produite et distribuée

Les captages ainsi que le réseau d'eau distribuée ont fait l'objet de 3 analyses réparties sur l'année 2020. Sur les trois analyses réalisées par l'ARS en 2020, aucune n'a fait l'objet d'une détection de pesticides. Les analyses réalisées avant mise en service des captages ont toutefois fait état d'une détection de d'atrazine déséthyl à l'état de trace (<0,05 µg/L).

Le graphique suivant présente les molécules détectées lors du suivi analytique renforcé réalisé en 2021 sur les deux captages. Il est complété par les analyses réalisées en 2023 :



Bilan sur les paramètres pesticides :

Il est observé une présence persistante de pesticides, à des concentrations respectant les critères de qualité réglementaires. L'évolution des teneurs en chloridazone desphényl est néanmoins à surveiller de près du fait d'une non-conformité identifiée en juillet 2021. Il s'agit d'une molécule interdite d'utilisation depuis le 1^{er} janvier 2020 (herbicide principalement utilisé pour le maïs). Les légères différences de qualité entre les deux ressources confirment la présence d'arrivées d'eau dont les origines sont plus ou moins marquées selon la saison. Identifier précisément l'origine de ces eaux est impossible compte tenu du caractère irrégulier de la nappe de la craie sur le secteur.

1.3 Paramètre pH et potentiel de dissolution du plomb selon les modalités définies en annexe de l'arrêté du 4 Novembre 2002.

a. Réglementation

Les références de qualité relatives au pH sont les suivantes :

- 6,5 minimum ;
- 9 maximum.

Le pH se lit sans unité de mesure. Le pH est suivi par la PRPDE car il conditionne le pouvoir désinfectant du chlore. Il conditionne également le potentiel de dissolution du plomb dans l'eau distribuée, c'est pourquoi ce paragraphe précise le potentiel de dissolution du plomb dans le réseau d'eau potable.

Le plomb peut être détecté ponctuellement dans l'eau du réseau d'eau distribuée. Son origine est dans la très large majorité des cas liée à la présence de branchements en plomb chez les abonnés. En cas de détection chez un abonné, la PRPDE est chargée de vérifier si le branchement est bien en plomb et si oui, de préciser si c'est le cas sur la partie publique (avant compteur), privée (après compteur) ou les deux. Si le branchement est en plomb sur la partie publique, il est remplacé au maximum un mois après la détection du plomb. La dissolution du plomb dans le réseau d'eau potable est également limitée par le pouvoir incrustant de l'eau, qui forme une couche protectrice autour de la conduite.

b. Qualité de l'eau produite et distribuée

Les données relevées par l'Agence Régionale de Santé sont les suivantes concernant le pH :

Nombre total d'analyses	Dépassements de la limite de qualité	Maximum relevé	Moyenne relevée	Minimum relevé
10 1 par mois	0	8	7,6	7,5

Afin de vérifier le potentiel de dissolution du plomb, nous nous référons à l'arrêté cité en titre de ce paragraphe. Le nombre d'analyse de pH étant inférieur à 10, la valeur de référence au pH pour le potentiel de dissolution du plomb est la valeur minimale, soit 7,5.

L'annexe de l'arrêté du 4 Novembre 2002 relatif au potentiel de dissolution indique 4 catégories :

Classe de référence de pH	Caractérisation du potentiel de dissolution du plomb
$\text{pH} \leq 7$	Potentiel de dissolution très élevé
$7 < \text{pH} \leq 7,5$	Potentiel de dissolution élevé
$7,5 < \text{pH} \leq 8$	Potentiel de dissolution moyen
$8 < \text{pH}$	Potentiel de dissolution faible

Bilan sur le pH et le potentiel de dissolution du plomb : La référence de qualité du pH est respectée. Selon les données de qualité de l'eau des ressources et selon le mode de calcul défini dans l'arrêté cité en titre, le potentiel de dissolution du plomb est classé élevé. Seuls les branchements en plomb peuvent libérer des particules de plomb de manière locale chez les abonnés alimentés par ce type de branchement. Ces branchements sont progressivement remplacés sur l'ensemble du territoire français.

1.4 Turbidité

a. Réglementation

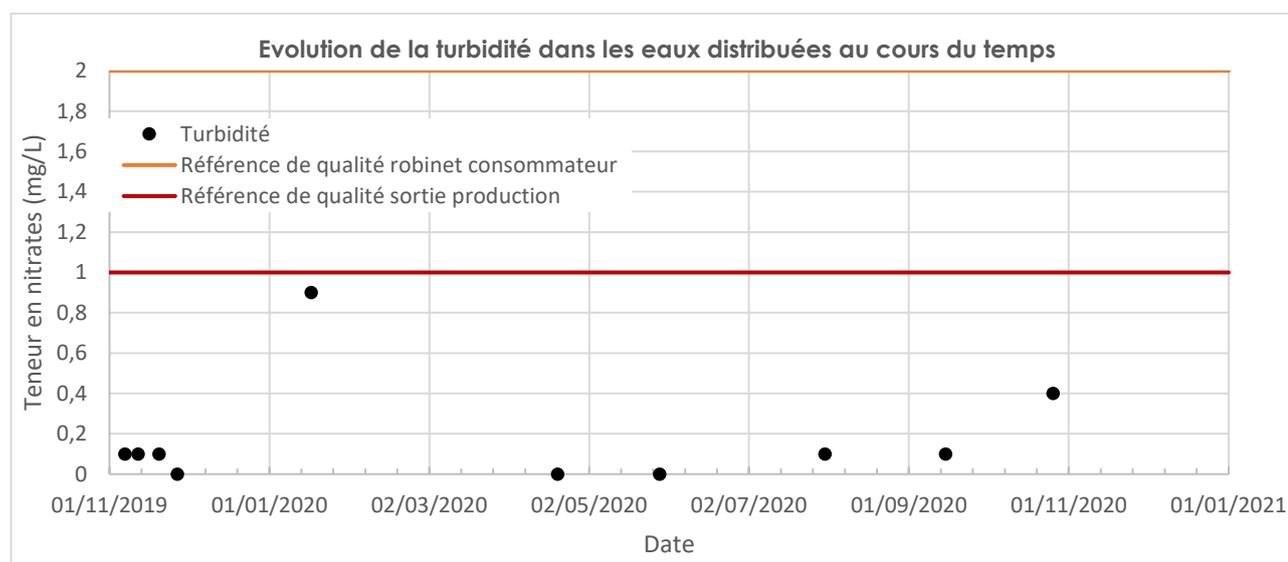
Les références supérieures de qualité relatives à la turbidité sont les suivantes :

- 1 NTU au point de mise en distribution, c'est-à-dire en sortie du dernier ouvrage de production avant le premier usager desservi ;
- 2 NTU sur n'importe quel point du réseau de distribution.

En cas de dépassement de ces références, un suivi renforcé de la teneur en chlore libre et total est engagé. Des contrôles complémentaires de la qualité bactériologique de l'eau peuvent être engagées. En effet, la turbidité diminue le pouvoir désinfectant du chlore dans l'eau distribuée. C'est pourquoi la PRPDE est vigilante sur ces paramètres (chlore libre, chlore total et turbidité) lorsque la turbidité est trop importante.

b. Qualité de l'eau produite et distribuée

Nombre total d'analyses	Dépassements de la limite de qualité	Maximum relevé	Moyenne relevée	Minimum relevé
10 1 par mois	0	0,9	0,25	0



Bilan sur la turbidité : Les ressources ne présentent pas de variations de turbidité d'après les valeurs mises à disposition par l'ARS, la turbidité constatée étant généralement entre 0 et 0,5 NTU. L'absence de pics de turbidité supérieurs à 1 NTU semblent traduire une faible influence par les eaux de surfac, logique du fait de leur profondeur et de la présence d'arbres à proximité immédiate de la ressource favorisant une infiltration progressive de l'eau dans les sols (peu de ruissellement). Le pic à 0,9 NTU peut être attribué au point de prélèvement : la salle des fêtes de Payns, dont le réseau interne n'a probablement pas été suffisamment purgé avant prélèvement, la consommation d'eau y étant faible.

1.5 Autres paramètres de qualité

Il est ajouté, concernant les autres paramètres de qualité et selon les analyses réalisées lors des essais de pompage avant mise en service des nouveaux captages :

- Le pH mesuré in situ est légèrement basique (7,4).
- L'eau est parfois agressive, parfois entartrante.
- L'eau prélevée présente une très bonne qualité bactériologique. Tous les indicateurs se situent en dessous du seuil de numération à l'exception des germes revivifiables à 22 et 37 °C (sans conséquence sur la santé humaine).
- Parmi les métaux et éléments traces métalliques, les teneurs en fer et manganèses se situent en dessous des seuils analytiques. Il reste juste à note la présence de cuivre, bore et baryum sous forme de traces.
- Du point de vue des paramètres azotés, la concentration en nitrates demeure nettement inférieure à la limite de qualité.
- L'ammonium est quant à lui inférieur au seuil de détection.
- Du point de vue des teneurs en matière organique, la concentration en Carbone Organique Total reste limitée sur les deux ouvrages (respectivement 0,31 et 0,4 mg/L pour Fa et Fb).
- Aucune trace de Composés Organiques Volatils, d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques n'est relevée.
- Enfin, les paramètres relatifs à la radioactivité respectent les limites de qualités fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007.

Des analyses complètes réalisées sur les forages A et B en 2023, confirment les éléments décrits dans cette note relative à la qualité de l'eau produite et distribuée. Ces analyses sont en annexe 1 à cette note.

III- GESTION DES REJETS

Les périmètres de Protection Immédiat, Rapproché et Eloigné ne font pas état de rejets liés au système de production et de distribution d'eau potable à destination de la consommation humaine.

**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA
CONSOMMATION HUMAINE**

**Délégation Territoriale
de l'Aube
Service Santé-Environnement**

Troyes le 15 mai 2023

COPE SAINT LYE-PAYNS

MONSIEUR LE DIRECTEUR

REGIE DU S.D.D.E.A.

Cité Administrative des Vassales

CS 23076

10012 TROYES CEDEX

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du contrôle sanitaire prévu par arrêté préfectoral

	Type	Code	Nom
Prélèvement		00099075	
Unité de gestion		0095	COPE SAINT LYE-PAYNS
Installation	CAP	003608	FORAGE FA PAYNS
Point de surveillance	P	0000002659	FORAGE FA
Localisation exacte		ROBINET SORTIE PUIFS	
Commune		PAYNS	

Prélevé le : vendredi 14 avril 2023 à 10h53

par : MATHIEU DJACZUCK

Type visite : RPVIS

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00099075)

Compte tenu des paramètres contrôlés, cette eau est conforme aux limites et références de qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine.

P/Le Délégué Territorial par intérim
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires


Philippe ANTOINE

<i>Analyse terrain</i>		CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	
Aspect (qualitatif)		normal	X
Couleur (qualitatif)		normal	X
Odeur (qualitatif)		normal	X
<i>Analyse terrain</i>		CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	
Température de l'air		10,0	°C
Température de l'eau		12,6	°C
<i>Analyse terrain</i>		EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	
pH		7,6	unité pH

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00099186

Référence laboratoire : 23M027108-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1 NFU				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,10 µg/L				
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0,100 µg/L				
Trichloroéthylène	<0,10 µg/L				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de mesure du pH	19,2 °C				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0,1 mg/L				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Anhydride carbonique agressif	<1,00 mg(CO2)/L				
Carbonates	<0,3 mg(CO3)/L				
CO2 libre calculé	10,81 mg/L				
Ecart entre pH initial et pH à l'équilibre	-0,12 unité pH				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2 SANS OBJET				
Essai marbre TAC	19,73 °f				
Essai marbre TH	22,7 °f				
Hydrogénocarbonates	246 mg/L				
pH	7,7 unité pH				
pH d'équilibre à la t° échantillon	7,51 unité pH				
Titre alcalimétrique	<0,5 °f				

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00099186

Référence laboratoire : 23M027108-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Titre alcalimétrique complet	20,2 °f				
FER ET MANGANESE					
Fer dissous	<1,00 µg/L				
Manganèse total	0,05 µg/L				
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE					
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0,005 µg/L		2.00		
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0,005 µg/L		2.00		
AMPA	<0,02 µg/L		2.00		
Desméthylisoproturon	<0,005 µg/L		2.00		
Desmethylnorflurazon	<0,005 µg/L		2.00		
Diméthachlore OXA	<0,005 µg/L		2.00		
Ethylenethiouree	<0,500 µg/L		2.00		
Fipronil sulfone	<0,01 µg/L		2.00		
Flufénacet OXA	<0,005 µg/L		2.00		
Imazaméthabenz-méthyl	<0,005 µg/L		2.00		
N,N-Dimet-tolylsulphamid	<0,01 µg/L		2.00		
Terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy	<0,005 µg/L		2.00		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS (* Valeur de vigilance définie en l'absence de limite ou référence de qualité)					
CGA 354742	<0,005 µg/L				* 0.9
CGA 369873	0,042 µg/L				* 0.9
Diméthénamide ESA	<0,005 µg/L				* 0.9
Diméthénamide OXA	<0,005 µg/L				* 0.9
ESA acetochlore	<0,02 µg/L				* 0.9
ESA alachlore	<0,02 µg/L				* 0.9
ESA metazachlore	<0,01 µg/L				* 0.9
ESA metolachlore	<0,01 µg/L				* 0.9
Metolachlor NOA 413173	<0,02 µg/L				* 0.9
OXA acetochlore	<0,02 µg/L				* 0.9
OXA metazachlore	<0,01 µg/L				* 0.9
OXA metolachlore	<0,005 µg/L				* 0.9
MÉTABOLITES PERTINENTS					
2,6 Dichlorobenzamide	<0,005 µg/L		2.00		
Atrazine-2-hydroxy	0,010 µg/L		2.00		
Atrazine-déisopropyl	<0,005 µg/L		2.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00099186

Référence laboratoire : 23M027108-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MÉTABOLITES PERTINENTS					
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,05 µg/L		2.00		
Atrazine déséthyl	0,009 µg/L		2.00		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,02 µg/L		2.00		
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0,05 µg/L		2.00		
Chloridazone desphényl	0,033 µg/L		2.00		
Chloridazone méthyl desphényl	<0,02 µg/L		2.00		
Flufenacet ESA	<0,005 µg/L		2.00		
Hydroxyterbuthylazine	<0,005 µg/L		2.00		
N,N-Dimethylsulfamide	<0,02 µg/L		2.00		
OXA alachlore	<0,01 µg/L		2.00		
Simazine hydroxy	<0,005 µg/L		2.00		
Terbuméton-déséthyl	<0,005 µg/L		2.00		
Terbuthylazin déséthyl	<0,005 µg/L		2.00		
MINERALISATION					
Calcium	88 mg/L				
Chlorures	14 mg/L		200.00		
Conductivité à 25°C	480 µS/cm				
Magnésium	3,0 mg/L				
Potassium	1,2 mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO2)	6,95 mg(SiO2)/L				
Sodium	5,2 mg/L		200.00		
Sulfates	14 mg/L		250.00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Antimoine	<0,05 µg/L				
Arsenic	0,09 µg/L		100.00		
Bore mg/L	0,0131 mg/L		1.50		
Cadmium	<0,01 µg/L		5.00		
Fluorures mg/L	0,07 mg/L		1.50		
Nickel	0,5 µg/L		20.00		
Sélénium	0,6 µg/L		20.00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	0,5 mg(C)/L		10.00		
Oxygène dissous % Saturation	51,7 %				
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00099186

Référence laboratoire : 23M027108-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		4.00		
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,36 mg/L				
Nitrates (en NO3)	18 mg/L		100.00		
Nitrites (en NO2)	<0,01 mg/L				
Orthophosphates (en PO4)	<0,02 mg(PO4)/L				
Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)	<0,02 mg(P2O5)/L				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		10 000.00		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		20 000.00		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Acétochlore	<0,02 µg/L		2.00		
Alachlore	<0,005 µg/L		2.00		
Beflubutamide	<0,02 µg/L		2.00		
Boscalid	<0,005 µg/L		2.00		
Diméthénamide	<0,005 µg/L		2.00		
Fluopicolide	<0,02 µg/L		2.00		
Isoxaben	<0,005 µg/L		2.00		
Métazachlore	<0,005 µg/L		2.00		
Métolachlore	<0,005 µg/L		2.00		
Napropamide	<0,005 µg/L		2.00		
Oryzalin	<0,02 µg/L		2.00		
Pethoxamide	<0,02 µg/L		2.00		
Propyzamide	<0,005 µg/L		2.00		
Pyroxsulame	<0,02 µg/L		2.00		
Tébutam	<0,005 µg/L		2.00		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4,5-T	<0,02 µg/L		2.00		
2,4-D	<0,02 µg/L		2.00		
2,4-DB	<0,02 µg/L		2.00		
2,4-MCPA	<0,02 µg/L		2.00		
2,4-MCPB	<0,05 µg/L		2.00		
Dichlorprop	<0,02 µg/L		2.00		
Mécoprop	<0,02 µg/L		2.00		
Triclopyr	<0,02 µg/L		2.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00099186

Référence laboratoire : 23M027108-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES CARBAMATES					
Carbendazime	<0,005 µg/L		2.00		
Carbétamide	<0,005 µg/L		2.00		
Chlorprophame	<0,02 µg/L		2.00		
Oxamyl	<0,005 µg/L		2.00		
Propamocarbe	<0,02 µg/L		2.00		
Prosulfocarbe	<0,02 µg/L		2.00		
Pyrimicarbe	<0,005 µg/L		2.00		
Triallate	<0,005 µg/L		2.00		
PESTICIDES DIVERS					
Acétamiprid	<0,005 µg/L		2.00		
Aclonifen	<0,02 µg/L		2.00		
Anthraquinone (pesticide)	<0,02 µg/L		2.00		
Benfluraline	<0,005 µg/L		2.00		
Bentazone	<0,02 µg/L		2.00		
Bixafen	<0,02 µg/L		2.00		
Bromacil	<0,005 µg/L		2.00		
Bromadiolone	<0,10 µg/L		2.00		
Chlorantraniliprole	<0,005 µg/L		2.00		
Chloridazone	<0,005 µg/L		2.00		
Chlormequat	<0,01 µg/L		2.00		
Clethodime	<0,02 µg/L		2.00		
Clomazone	<0,005 µg/L		2.00		
Clopyralid	<0,100 µg/L		2.00		
Clothianidine	<0,01 µg/L		2.00		
Cycloxydime	<0,005 µg/L		2.00		
Cyprodinil	<0,005 µg/L		2.00		
Daminozide	<1,00 µg/L		2.00		
Difethialone	<0,10 µg/L		2.00		
Diflufénicanil	<0,02 µg/L		2.00		
Diméfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Diméthomorphe	<0,005 µg/L		2.00		
Diquat	<0,01 µg/L		2.00		
Dithianon	<0,10 µg/L		2.00		
Ethofumésate	<0,005 µg/L		2.00		
Fénamidone	<0,005 µg/L		2.00		
Fenpropidin	<0,005 µg/L		2.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00099186

Référence laboratoire : 23M027108-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
PESTICIDES DIVERS					
Fenpropimorphe	<0,02 µg/L		2.00		
Fipronil	<0,02 µg/L		2.00		
Flonicamide	<0,005 µg/L		2.00		
Fluridone	<0,005 µg/L		2.00		
Fluroxypir	<0,05 µg/L		2.00		
Flurtamone	<0,005 µg/L		2.00		
Fluxapyroxad	<0,02 µg/L		2.00		
Fosetyl-aluminium	<0,10 µg/L		2.00		
Glufosinate	<0,02 µg/L		2.00		
Glyphosate	<0,02 µg/L		2.00		
Hydrazide maleïque	<1,00 µg/L		2.00		
Imazamox	<0,005 µg/L		2.00		
Imidaclopride	<0,005 µg/L		2.00		
Imizaquine	<0,005 µg/L		2.00		
Lenacile	<0,005 µg/L		2.00		
Mepiquat	<0,01 µg/L		2.00		
Métalaxyle	<0,005 µg/L		2.00		
Métaldéhyde	<0,02 µg/L		2.00		
Methoxyfenoside	<0,02 µg/L		2.00		
Metrafenone	<0,02 µg/L		2.00		
Norflurazon	<0,005 µg/L		2.00		
Oxadixyl	<0,005 µg/L		2.00		
Paclobutrazole	<0,005 µg/L		2.00		
Pencycuron	<0,02 µg/L		2.00		
Pendiméthaline	<0,005 µg/L		2.00		
Pinoxaden	<0,005 µg/L		2.00		
Prochloraze	<0,02 µg/L		2.00		
Propoxycarbazone-sodium	<0,02 µg/L		2.00		
Pyriméthanyl	<0,005 µg/L		2.00		
Quimerac	<0,005 µg/L		2.00		
Quinoclamine	<0,02 µg/L		2.00		
Spiroxamine	<0,005 µg/L		2.00		
Tétraconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Thiabendazole	<0,005 µg/L		2.00		
Thiamethoxam	<0,005 µg/L		2.00		
Total des pesticides analysés	0,052 µg/L		5.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00099186

Référence laboratoire : 23M027108-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS					
Bromoxynil	<0,02 µg/L		2.00		
Dicamba	<0,10 µg/L		2.00		
Dinoseb	<0,02 µg/L		2.00		
Dinoterbe	<0,02 µg/L		2.00		
Imazaméthabenz	<0,005 µg/L		2.00		
Pentachlorophénol	<0,01 µg/L		2.00		
PESTICIDES ORGANOCHLORES					
DDT-4,4'	<0,01 µg/L		2.00		
Dimétachlore	<0,005 µg/L		2.00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES					
Diazinon	<0,02 µg/L		2.00		
Diméthoate	<0,005 µg/L		2.00		
Ethephon	<0,10 µg/L		2.00		
Ethoprophos	<0,02 µg/L		2.00		
Fosthiazate	<0,02 µg/L		2.00		
Pyrimiphos méthyl	<0,01 µg/L		2.00		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES					
Cyperméthrine	<0,08 µg/L		2.00		
Piperonil butoxide	<0,02 µg/L		2.00		
PESTICIDES STROBILURINES					
Azoxystrobine	<0,005 µg/L		2.00		
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Amidosulfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Foramsulfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Mésosulfuron-méthyl	<0,005 µg/L		2.00		
Metsulfuron méthyl	<0,005 µg/L		2.00		
Nicosulfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Prosulfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Sulfosulfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Thifensulfuron méthyl	<0,005 µg/L		2.00		
Tribenuron-méthyle	<0,02 µg/L		2.00		
Triflusulfuron-methyl	<0,005 µg/L		2.00		
Tritosulfuron	<0,02 µg/L		2.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00099186

Référence laboratoire : 23M027108-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES TRIAZINES					
Atrazine	<0,005 µg/L		2.00		
Flufenacet	<0,005 µg/L		2.00		
Hexazinone	<0,005 µg/L		2.00		
Métamitrone	<0,005 µg/L		2.00		
Métribuzine	<0,005 µg/L		2.00		
Propazine	<0,005 µg/L		2.00		
Sébuthylazine	<0,005 µg/L		2.00		
Secbuméton	<0,005 µg/L		2.00		
Simazine	<0,005 µg/L		2.00		
Terbuméton	<0,005 µg/L		2.00		
Terbutylazin	<0,005 µg/L		2.00		
Terbutryne	<0,005 µg/L		2.00		
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0,02 µg/L		2.00		
Bromuconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Cyproconazol	<0,005 µg/L		2.00		
Epoxyconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Fenbuconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Florasulam	<0,005 µg/L		2.00		
Fludioxonil	<0,02 µg/L		2.00		
Flusilazol	<0,005 µg/L		2.00		
Flutriafol	<0,005 µg/L		2.00		
Hymexazol	<1,00 µg/L		2.00		
Metconazol	<0,005 µg/L		2.00		
Propiconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Tébuconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Triadiméfon	<0,02 µg/L		2.00		
Triadimenol	<0,02 µg/L		2.00		
PESTICIDES TRICETONES					
Mésotrione	<0,02 µg/L		2.00		
Sulcotrione	<0,005 µg/L		2.00		
Tembotrione	<0,02 µg/L		2.00		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
Chlortoluron	<0,005 µg/L		2.00		
Diuron	<0,005 µg/L		2.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00099186

Référence laboratoire : 23M027108-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
Ethidimuron	<0,005 µg/L		2.00		
Fénuron	<0,005 µg/L		2.00		
Iodosulfuron-methyl-sodium	<0,005 µg/L		2.00		
Isoproturon	<0,005 µg/L		2.00		
Métobromuron	<0,05 µg/L		2.00		
Monuron	<0,005 µg/L		2.00		
Thébutiuron	<0,005 µg/L		2.00		
Trinéxapac-éthyl	<0,005 µg/L		2.00		
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.					
Acide salicylique	<50 ng/L				



**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA
CONSOMMATION HUMAINE**



**Délégation Territoriale
de l'Aube
Service Santé-Environnement**

Troyes le 24 août 2023

MONSIEUR LE DIRECTEUR

REGIE DU S.D.D.E.A.

Cité Administrative des Vassales
CS 23076
10012 TROYES CEDEX

COPE SAINT LYE-PAYNS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du contrôle sanitaire prévu par arrêté préfectoral

	Type	Code	Nom
Prélèvement		00100475	
Unité de gestion		0095	COPE SAINT LYE-PAYNS
Installation	CAP	003610	FORAGE FB PAYNS
Point de surveillance	P	0000002660	FORAGE FB
Localisation exacte	ROBINET SORTIE PUIES B		
Commune	PAYNS		

Prélevé le : vendredi 04 août 2023 à 13h27
par : MATHIEU DJACZUCK
Type visite : RPVIS

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00100475)

Compte tenu des paramètres contrôlés, cette eau est conforme aux limites et références de qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine.

Pour la Déléguée Territoriale
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires

Philippe ANTOINE

<i>Analyse terrain</i>		CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	
Aspect (qualitatif)		normal	X
Couleur (qualitatif)		normal	X
Odeur (qualitatif)		normal	X
<i>Analyse terrain</i>		CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	
Température de l'air		20,0	°C
Température de l'eau		13,9	°C
<i>Analyse terrain</i>		EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	
pH		7,3	unité pH

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00100585

Référence laboratoire : 23M060515-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité néphélométrique NFU	0,3 NFU				
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	<0,10 µg/L				
Tétrachloroéthylène+Trichloroéthylène	<0,100 µg/L				
Trichloroéthylène	<0,10 µg/L				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de mesure du pH	19,0 °C				
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Hydrocarbures dissous ou émulsionnés	<0,1 mg/L				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Anhydride carbonique agressif	4,23 mg(CO2)/L				
Carbonates	<0,3 mg(CO3)/L				
CO2 libre calculé	21,47 mg/L				
Ecart entre pH initial et pH à l'équilibre	0,15 unité pH				
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	2 SANS OBJET				
Essai marbre TAC	21,19 °f				
Essai marbre TH	24,8 °f				
Hydrogénocarbonates	246 mg/L				
pH	7,9 unité pH				
pH d'équilibre à la t° échantillon	7,47 unité pH				
Titre alcalimétrique	<0,5 °f				

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00100585

Référence laboratoire : 23M060515-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Titre alcalimétrique complet	20,1 °f				
FER ET MANGANESE					
Fer dissous	<1,00 µg/L				
Manganèse total	<0,05 µg/L				
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE					
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0,005 µg/L		2.00		
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	<0,005 µg/L		2.00		
AMPA	<0,02 µg/L		2.00		
Desméthylisoproturon	<0,005 µg/L		2.00		
Desmethylnorflurazon	<0,005 µg/L		2.00		
Diméthachlore OXA	<0,005 µg/L		2.00		
Ethylenethiouree	<0,500 µg/L		2.00		
Fipronil sulfone	<0,01 µg/L		2.00		
Flufénacet OXA	<0,005 µg/L		2.00		
Imazaméthabenz-méthyl	<0,005 µg/L		2.00		
N,N-Dimet-tolylsulphamid	<0,01 µg/L		2.00		
Terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy	<0,005 µg/L		2.00		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS (* Valeur de vigilance définie en l'absence de limite ou référence de qualité)					
CGA 354742	<0,005 µg/L				* 0.9
CGA 369873	0,03 µg/L				* 0.9
Diméthénamide ESA	<0,005 µg/L				* 0.9
Diméthénamide OXA	<0,005 µg/L				* 0.9
ESA acetochlore	<0,02 µg/L				* 0.9
ESA alachlore	<0,02 µg/L				* 0.9
ESA metazachlore	<0,01 µg/L				* 0.9
ESA metolachlore	<0,01 µg/L				* 0.9
Metolachlor NOA 413173	<0,02 µg/L				* 0.9
OXA acetochlore	<0,02 µg/L				* 0.9
OXA metazachlore	<0,01 µg/L				* 0.9
OXA metolachlore	<0,005 µg/L				* 0.9
MÉTABOLITES PERTINENTS					
2,6 Dichlorobenzamide	<0,005 µg/L		2.00		
Atrazine-2-hydroxy	0,007 µg/L		2.00		
Atrazine-déisopropyl	<0,005 µg/L		2.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00100585

Référence laboratoire : 23M060515-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MÉTABOLITES PERTINENTS					
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,05 µg/L		2.00		
Atrazine déséthyl	0,007 µg/L		2.00		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,02 µg/L		2.00		
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0,05 µg/L		2.00		
Chloridazone desphényl	0,056 µg/L		2.00		
Chloridazone méthyl desphényl	<0,02 µg/L		2.00		
Flufenacet ESA	<0,005 µg/L		2.00		
Hydroxyterbuthylazine	<0,005 µg/L		2.00		
N,N-Dimethylsulfamide	<0,02 µg/L		2.00		
OXA alachlore	<0,01 µg/L		2.00		
Simazine hydroxy	<0,005 µg/L		2.00		
Terbuméton-déséthyl	<0,005 µg/L		2.00		
Terbuthylazin déséthyl	<0,005 µg/L		2.00		
MINERALISATION					
Calcium	90 mg/L				
Chlorures	14 mg/L		200.00		
Conductivité à 25°C	480 µS/cm				
Magnésium	2,9 mg/L				
Potassium	1,3 mg/L				
Silicates (en mg/L de SiO2)	6,56 mg(SiO2)/L				
Sodium	5,3 mg/L		200.00		
Sulfates	15 mg/L		250.00		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Antimoine	<0,05 µg/L				
Arsenic	0,06 µg/L		100.00		
Bore mg/L	0,0138 mg/L		1.50		
Cadmium	<0,01 µg/L		5.00		
Fluorures mg/L	0,10 mg/L		1.50		
Nickel	0,4 µg/L		20.00		
Sélénium	0,6 µg/L		20.00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	0,5 mg(C)/L		10.00		
Oxygène dissous % Saturation	42,5 %				
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00100585

Référence laboratoire : 23M060515-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		4.00		
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,35 mg/L				
Nitrates (en NO3)	17 mg/L		100.00		
Nitrites (en NO2)	0,01 mg/L				
Orthophosphates (en PO4)	<0,02 mg(PO4)/L				
Phosphore total (exprimé en mg(P2O5)/L)	<0,02 mg(P2O5)/L				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		10 000.00		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		20 000.00		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...					
Acétochlore	<0,02 µg/L		2.00		
Alachlore	<0,005 µg/L		2.00		
Beflubutamide	<0,02 µg/L		2.00		
Boscalid	<0,005 µg/L		2.00		
Diméthénamide	<0,005 µg/L		2.00		
Fluopicolide	<0,02 µg/L		2.00		
Isoxaben	<0,005 µg/L		2.00		
Métazachlore	<0,005 µg/L		2.00		
Métolachlore	<0,005 µg/L		2.00		
Napropamide	<0,005 µg/L		2.00		
Oryzalin	<0,02 µg/L		2.00		
Pethoxamide	<0,02 µg/L		2.00		
Propyzamide	<0,005 µg/L		2.00		
Pyroxsulame	<0,02 µg/L		2.00		
Tébutam	<0,005 µg/L		2.00		
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4,5-T	<0,02 µg/L		2.00		
2,4-D	<0,02 µg/L		2.00		
2,4-DB	<0,02 µg/L		2.00		
2,4-MCPA	<0,02 µg/L		2.00		
2,4-MCPB	<0,05 µg/L		2.00		
Dichlorprop	<0,02 µg/L		2.00		
Mécoprop	<0,02 µg/L		2.00		
Triclopyr	<0,02 µg/L		2.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00100585

Référence laboratoire : 23M060515-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES CARBAMATES					
Carbendazime	<0,005 µg/L		2.00		
Carbétamide	<0,005 µg/L		2.00		
Chlorprophame	<0,02 µg/L		2.00		
Oxamyl	<0,005 µg/L		2.00		
Propamocarbe	<0,02 µg/L		2.00		
Prosulfocarbe	<0,02 µg/L		2.00		
Pyrimicarbe	<0,005 µg/L		2.00		
Triallate	<0,005 µg/L		2.00		
PESTICIDES DIVERS					
Acétamiprid	<0,005 µg/L		2.00		
Aclonifen	<0,02 µg/L		2.00		
Anthraquinone (pesticide)	<0,02 µg/L		2.00		
Benfluraline	<0,005 µg/L		2.00		
Bentazone	<0,02 µg/L		2.00		
Bixafen	<0,02 µg/L		2.00		
Bromacil	<0,005 µg/L		2.00		
Bromadiolone	<0,10 µg/L		2.00		
Chlorantraniliprole	<0,005 µg/L		2.00		
Chloridazone	<0,005 µg/L		2.00		
Chlormequat	<0,01 µg/L		2.00		
Clethodime	<0,02 µg/L		2.00		
Clomazone	<0,005 µg/L		2.00		
Clopyralid	<0,100 µg/L		2.00		
Clothianidine	<0,01 µg/L		2.00		
Cycloxydime	<0,005 µg/L		2.00		
Cyprodinil	<0,005 µg/L		2.00		
Daminozide	<1,00 µg/L		2.00		
Difethialone	<0,10 µg/L		2.00		
Diflufénicanil	<0,02 µg/L		2.00		
Diméfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Diméthomorphe	<0,005 µg/L		2.00		
Diquat	<0,01 µg/L		2.00		
Dithianon	<0,10 µg/L		2.00		
Ethofumésate	<0,005 µg/L		2.00		
Fénamidone	<0,005 µg/L		2.00		
Fenpropidin	<0,005 µg/L		2.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00100585

Référence laboratoire : 23M060515-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES DIVERS					
Fenpropimorphe	<0,02 µg/L		2.00		
Fipronil	<0,02 µg/L		2.00		
Flonicamide	<0,005 µg/L		2.00		
Fluridone	<0,005 µg/L		2.00		
Fluroxypir	<0,05 µg/L		2.00		
Flurtamone	<0,005 µg/L		2.00		
Fluxapyroxad	<0,02 µg/L		2.00		
Fosetyl-aluminium	<0,10 µg/L		2.00		
Glufosinate	<0,02 µg/L		2.00		
Glyphosate	<0,02 µg/L		2.00		
Hydrazide maleïque	<1,00 µg/L		2.00		
Imazamox	<0,005 µg/L		2.00		
Imidaclopride	<0,005 µg/L		2.00		
Imizaquine	<0,005 µg/L		2.00		
Lenacile	<0,005 µg/L		2.00		
Mepiquat	<0,01 µg/L		2.00		
Métalaxyle	<0,005 µg/L		2.00		
Métaldéhyde	<0,02 µg/L		2.00		
Methoxyfenoside	<0,02 µg/L		2.00		
Metrafenone	<0,02 µg/L		2.00		
Norflurazon	<0,005 µg/L		2.00		
Oxadixyl	<0,005 µg/L		2.00		
Paclobutrazole	<0,005 µg/L		2.00		
Pencycuron	<0,02 µg/L		2.00		
Pendiméthaline	<0,005 µg/L		2.00		
Pinoxaden	<0,005 µg/L		2.00		
Prochloraze	<0,02 µg/L		2.00		
Propoxycarbazone-sodium	<0,02 µg/L		2.00		
Pyriméthanyl	<0,005 µg/L		2.00		
Quimerac	<0,005 µg/L		2.00		
Quinoclamine	<0,02 µg/L		2.00		
Spiroxamine	<0,005 µg/L		2.00		
Tétraconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Thiabendazole	<0,005 µg/L		2.00		
Thiamethoxam	<0,005 µg/L		2.00		
Total des pesticides analysés	0,070 µg/L		5.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00100585

Référence laboratoire : 23M060515-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS					
Bromoxynil	<0,02 µg/L		2.00		
Dicamba	<0,10 µg/L		2.00		
Dinoseb	<0,02 µg/L		2.00		
Dinoterbe	<0,02 µg/L		2.00		
Imazaméthabenz	<0,005 µg/L		2.00		
Pentachlorophénol	<0,01 µg/L		2.00		
PESTICIDES ORGANOCHLORES					
DDT-4,4'	<0,01 µg/L		2.00		
Dimétachlore	<0,005 µg/L		2.00		
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES					
Diazinon	<0,02 µg/L		2.00		
Diméthoate	<0,005 µg/L		2.00		
Ethephon	<0,10 µg/L		2.00		
Ethoprophos	<0,02 µg/L		2.00		
Fosthiazate	<0,02 µg/L		2.00		
Pyrimiphos méthyl	<0,01 µg/L		2.00		
PESTICIDES PYRETHRINOIDES					
Cyperméthrine	<0,08 µg/L		2.00		
Piperonil butoxide	<0,02 µg/L		2.00		
PESTICIDES STROBILURINES					
Azoxystrobine	<0,005 µg/L		2.00		
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Amidosulfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Foramsulfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Mésosulfuron-méthyl	<0,005 µg/L		2.00		
Metsulfuron méthyl	<0,005 µg/L		2.00		
Nicosulfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Prosulfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Sulfosulfuron	<0,005 µg/L		2.00		
Thifensulfuron méthyl	<0,005 µg/L		2.00		
Tribenuron-méthyle	<0,02 µg/L		2.00		
Triflusulfuron-methyl	<0,005 µg/L		2.00		
Tritosulfuron	<0,02 µg/L		2.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00100585

Référence laboratoire : 23M060515-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PESTICIDES TRIAZINES					
Atrazine	<0,005 µg/L		2.00		
Flufenacet	<0,005 µg/L		2.00		
Hexazinone	<0,005 µg/L		2.00		
Métamitrone	<0,005 µg/L		2.00		
Métribuzine	<0,005 µg/L		2.00		
Propazine	<0,005 µg/L		2.00		
Sébutylazine	<0,005 µg/L		2.00		
Secbuméton	<0,005 µg/L		2.00		
Simazine	<0,005 µg/L		2.00		
Terbuméton	<0,005 µg/L		2.00		
Terbutylazin	<0,005 µg/L		2.00		
Terbutryne	<0,005 µg/L		2.00		
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0,02 µg/L		2.00		
Bromuconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Cyproconazol	<0,005 µg/L		2.00		
Epoxyconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Fenbuconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Florasulam	<0,005 µg/L		2.00		
Fludioxonil	<0,02 µg/L		2.00		
Flusilazol	<0,005 µg/L		2.00		
Flutriafol	<0,005 µg/L		2.00		
Hymexazol	<1,00 µg/L		2.00		
Metconazol	<0,005 µg/L		2.00		
Propiconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Tébuconazole	<0,005 µg/L		2.00		
Triadiméfon	<0,02 µg/L		2.00		
Triadimenol	<0,02 µg/L		2.00		
PESTICIDES TRICETONES					
Mésotrione	<0,02 µg/L		2.00		
Sulcotrione	<0,005 µg/L		2.00		
Tembotrione	<0,02 µg/L		2.00		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
Chlortoluron	<0,005 µg/L		2.00		
Diuron	<0,005 µg/L		2.00		

Analyse laboratoire

Type de l'analyse : RP

Code SISE de l'analyse : 00100585

Référence laboratoire : 23M060515-001

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>	<i>inférieure</i>	<i>supérieure</i>
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
Ethidimuron	<0,005 µg/L		2.00		
Fénuron	<0,005 µg/L		2.00		
Iodosulfuron-methyl-sodium	<0,005 µg/L		2.00		
Isoproturon	<0,005 µg/L		2.00		
Métobromuron	<0,05 µg/L		2.00		
Monuron	<0,005 µg/L		2.00		
Thébutiuron	<0,005 µg/L		2.00		
Trinéxapac-éthyl	<0,005 µg/L		2.00		
SUBST. MEDICAMENTEUSES ET PHARMACE.					
Acide salicylique	<50 ng/L				